

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

L'affaire Steinheil

LE JUGE INTERROGE MARIETTE
Paris, 21 décembre. — Mariette Wolff a été entendue hier par M. André. Le magistrat s'est borné à lui demander des explications sur de nombreux points de détail. En dehors des questions qu'il a posées, la jeune femme sur ses actes personnels, le juge l'a invitée à lui fournir des renseignements sur la vie de sa maîtresse.
Mariette, en effet, depuis seize ans, peut-on dire, était la femme de confiance de Mme Steinheil et la veuve, pour elle, n'avait guère de secret.
La déposition qu'a faite hier Mariette et apportée à l'instruction des éléments utiles, mais elle n'a révélé aucun fait nouveau sensationnel.
Mariette a déposé pendant plus de quatre heures.
« Je n'ai rien à vous cacher, a-t-elle dit au juge dès son entrée dans le cabinet d'instruction, parce que moi-même je me reprocherai de vous mentir sur ce que je sais de toute la vérité.
— Lorsque votre maîtresse se fut rétablie, vous l'avez accompagnée chez Mme Jarriges, à la Louvre, dans le Calvados ?
— Oui, pendant les mois d'août et septembre.
— A cette époque, aviez-vous des liens avec les bras, ainsi que le prétend Mlle Aubois ?
— Ma foi, oui, et je n'ai jamais caché ces liens. Avant mon départ à la campagne, j'avais commencé le nouvel aménagement de l'hôtel ; j'avais transporté divers meubles. Ces objets, en reposant sur mes bras, avaient déterminé des liens.
— Mais n'avez-vous pas dit : si j'avais eu ces liens le lendemain du crime, on n'aurait pas manqué de m'impliquer dans l'affaire ?
— Je l'avoue, j'ai tenu le propos en riant. Le reste de l'interrogatoire de Mariette a été consacré aux relations de Mme Steinheil, la vieille bonne à fait connaître au juge les amis qu'a eu connaissance Mme Steinheil à ses derniers moments.
Ces renseignements sur la vie privée de la veuve n'ont rien en cause aucune personne susceptible d'avoir pris part au double assassinat.

Le Budget de 1939

LA SEANCE DE NUIT DE LA CHAMBRE. — LE RAPPORT DE M. DOUMER
Paris, 21 décembre. — La séance de nuit s'ouvre à huit heures.
M. CAILLARD, ministre des finances, dépose le projet de budget pour l'exercice 1939, adopté par la Chambre, et adopté avec modifications par le Sénat.
Ce projet est renvoyé à la commission du budget.
LE PRESIDENT annonce qu'il a reçu du ministre des finances une lettre relative aux modifications à introduire dans le budget par suite du rachat de l'Ouest. Cette lettre est renvoyée à la commission du budget.
M. Paul DOUMER, rapporteur général, dépose le rapport sur le budget de 1939, modifié par le Sénat. Le rapport sera imprimé et distribué.
Le rapporteur général demande l'inscription de son rapport en tête de l'ordre du jour de la seconde séance de demain. Il en est ainsi ordonné.
D'une façon générale, l'ordre du jour : demain mardi, à huit heures, première séance publique ; à deux heures, deuxième séance, puis la séance de nuit est levée.
LE RAPPORT DE M. DOUMER
Paris, 21 décembre. — M. Doumer, rapporteur général du budget, a déposé, comme nous le disions plus haut, son rapport sur le budget de 1939, modifié par le Sénat.
D'une façon générale, le budget de la France dépasse quatre milliards, et se chiffre exactement par quatre milliards cinq millions.
Dans ce total, les dépenses nécessaires pour l'achat de l'Ouest figurent pour la somme de dix-huit milliards.
L'accord paraît devoir se faire entre la Chambre et le Sénat, et il ne restera à régler certains points de détail.
D'une façon générale, la commission a accepté les réductions proposées par le Sénat, et refusé les augmentations, en particulier sur le chapitre des trésoriers-payeurs généraux, que la Chambre avait réduit de 200.000 francs, et que le Sénat avait rétabli au chiffre ordinaire.
La commission du budget a maintenu la réduction, mais en ramenant le chiffre à 150.000 francs, de telle sorte que le traitement des trésoriers soit uniformément fixé à 120.000 francs.
Elle a également maintenu ses propositions sur le régime des absinthes, mais elle a réduit les évaluations des recettes à deux milliards de francs, pour donner satisfaction au Sénat.
Toutes ces questions pourront être rapidement réglées, et la session parlementaire pourra être close mercredi soir.

Le Parricide de Quiévy

Le coupable a été transféré à la prison de Cambrai et tout fait supposer qu'il ne tardera pas à passer des aveux. — Comment s'est déroulée l'horrible scène du crime.
L'abominable crime que nous avons relaté hier a produit dans toute la région du Cambresis une émotion considérable.
L'ATTITUDE DU COUPABLE
Le fils Trouillet a passé la nuit dans la chambre de sa mère et de sa sœur. Ce matin, il a été conduit par les gendarmes à la prison de Cambrai. Son attitude est pitoyable et tout porte à croire qu'il ne tardera pas à passer des aveux complets. Comme nous le disions hier, tout semble indiquer, d'une façon évidente, que c'est bien le fils Trouillet qui a perpétré le crime atroce pour s'emparer de quelques centaines de francs que possédait son père.
Il y a quelques mois, le père Trouillet, pour échapper aux rapines de son sécrétaire de fil, vendait sa maison, une toute petite chaumière qu'il possédait à Béthencourt. Ce matin, il a été conduit à la prison de Cambrai. Son attitude est pitoyable et tout porte à croire qu'il ne tardera pas à passer des aveux complets. Comme nous le disions hier, tout semble indiquer, d'une façon évidente, que c'est bien le fils Trouillet qui a perpétré le crime atroce pour s'emparer de quelques centaines de francs que possédait son père.
Il y a quelques mois, le père Trouillet, pour échapper aux rapines de son sécrétaire de fil, vendait sa maison, une toute petite chaumière qu'il possédait à Béthencourt. Ce matin, il a été conduit à la prison de Cambrai. Son attitude est pitoyable et tout porte à croire qu'il ne tardera pas à passer des aveux complets. Comme nous le disions hier, tout semble indiquer, d'une façon évidente, que c'est bien le fils Trouillet qui a perpétré le crime atroce pour s'emparer de quelques centaines de francs que possédait son père.

Un bandit tue son adversaire et blesse deux agents

L'un de ceux-ci l'abat d'un coup de revolver. — Marseille, 21 décembre. — Hier soir vers six heures et demie un jeune homme de vingt-deux ans, nommé Colombeau, demeurant à l'Estaque-Riaux, banlieue de Marseille, était assis à la terrasse d'un bar de cette localité, quand un individu avec qui vivait depuis longtemps en mauvais intelligence, Joseph Barbieri, âgé de vingt-neuf ans, se présenta soudain et, sans mot dire, lui tira quatre coups de revolver qui le tuèrent net. Le meurtrier prit la fuite. Les gardiens de la paix Montanini et Guille, chargés de son arrestation, se mirent à sa recherche. Ils se rendirent chez lui, où ils ne le trouvèrent pas. Ils revinrent sur les lieux du crime ; Barbieri était tranquillement assis dans le bar.
Voyant les agents se diriger vers lui, il sortit son revolver et fit feu à plusieurs reprises. Le gardien Montanini roula sur le sol, blessé à la cuisse gauche. Son camarade Guille, chargé de son arrestation, se mit à sa recherche. Ils se rendirent chez lui, où ils ne le trouvèrent pas. Ils revinrent sur les lieux du crime ; Barbieri était tranquillement assis dans le bar.
Voyant les agents se diriger vers lui, il sortit son revolver et fit feu à plusieurs reprises. Le gardien Montanini roula sur le sol, blessé à la cuisse gauche. Son camarade Guille, chargé de son arrestation, se mit à sa recherche. Ils se rendirent chez lui, où ils ne le trouvèrent pas. Ils revinrent sur les lieux du crime ; Barbieri était tranquillement assis dans le bar.

Violente bagarre

Plusieurs blessés. — Deux autres sections de la garde pénitentiaire dans la cour. Une élève est obligée, aussitôt de faire volte-face et de venir au secours des agents de service à la porte qui ne peuvent maintenir les manifestants, ceux-ci voulant à toute force entrer.
Une collision se produit, elle est terrible. Il y a de nombreux blessés de part et d'autre. L'élèves Arnaud, gravement blessé, est transporté à l'hôpital. Il va être opéré. Deux autres élèves sont blessés et l'un d'eux est obligé de venir au secours des agents de service à la porte qui ne peuvent maintenir les manifestants, ceux-ci voulant à toute force entrer.
Une collision se produit, elle est terrible. Il y a de nombreux blessés de part et d'autre. L'élèves Arnaud, gravement blessé, est transporté à l'hôpital. Il va être opéré. Deux autres élèves sont blessés et l'un d'eux est obligé de venir au secours des agents de service à la porte qui ne peuvent maintenir les manifestants, ceux-ci voulant à toute force entrer.

Le dictateur Castro à Berlin

Il fait une commande de 50.000 fusils. — Berlin, 21 décembre. — Le président Castro, qui songe à reconstituer son armée, a créé une marine et à moderniser l'armée. Il a fait une commande de 50.000 fusils. Il fait une commande de 50.000 fusils. Il fait une commande de 50.000 fusils.

UN SOLEILLAND ANGLAIS

Une fillette violée et mutilée. — Londres, 21 décembre. — Une enfant de dix ans, fille d'un mineur de charbon, habitant près de Newcastle, disparaissait, il y a deux jours.
Les recherches commencèrent immédiatement. C'est seulement aujourd'hui, dans l'après-midi qu'on découvrit son cadavre dans un lieu isolé à huit cents mètres de son logis. La fillette avait été violée et mutilée. On a arrêté un ouvrier mineur âgé de soixante ans, soupçonné d'être l'auteur de l'horrible attentat.

LA QUESTION DES BALKANS

L'annexion de la Bosnie-Herzégovine. — Saint-Petersbourg, 21 décembre. — Le « Novoye Vremia » confirme la nouvelle que la triple entente réclamera que la Bosnie et l'Herzégovine soient dotées d'un statut organique, rappelant l'autonomie accordée en 1878 à la Roumélie orientale.
Le journal croit savoir que le projet appartient à M. Litvinov et non au cabinet de Londres comme certains le prétendent.
« Le « Novoye Vremia » approuve cette idée dont la réalisation inaugurerait pour le diplomate russe une ère de travail positif et créateur, dans la politique des Balkans. »
L'Assemblée a adopté une résolution résumant ses principaux griefs contre le concours qui a motivé les manifestations d'aujourd'hui.
Paris, 21 décembre. — A 5 heures, les étudiants se sont réunis en la salle des Sociétés savantes. L'ordre du jour était le suivant :
1. Résolutions à prendre au sujet de la conférence à tenir à la première séance du concours.
2. Protestation après du groupe parlementaire médical sur la présence de la police et de gardes municipaux dans les locaux du concours.
3. Protestation après du groupe parlementaire médical sur la présence de la police et de gardes municipaux dans les locaux du concours.
L'Assemblée a adopté une résolution résumant ses principaux griefs contre le concours qui a motivé les manifestations d'aujourd'hui.

Les manifestations à la Faculté de Médecine

LE PREFET DE POLICE HARANGUE LES ETUDIANTS. — Paris, 21 décembre. — A 5 heures, les étudiants se sont réunis en la salle des Sociétés savantes. L'ordre du jour était le suivant :
1. Résolutions à prendre au sujet de la conférence à tenir à la première séance du concours.
2. Protestation après du groupe parlementaire médical sur la présence de la police et de gardes municipaux dans les locaux du concours.
3. Protestation après du groupe parlementaire médical sur la présence de la police et de gardes municipaux dans les locaux du concours.
L'Assemblée a adopté une résolution résumant ses principaux griefs contre le concours qui a motivé les manifestations d'aujourd'hui.

UN BANDIT TUÉ SON ADVERSAIRE ET BLESSE DEUX AGENTS

L'un de ceux-ci l'abat d'un coup de revolver. — Marseille, 21 décembre. — Hier soir vers six heures et demie un jeune homme de vingt-deux ans, nommé Colombeau, demeurant à l'Estaque-Riaux, banlieue de Marseille, était assis à la terrasse d'un bar de cette localité, quand un individu avec qui vivait depuis longtemps en mauvais intelligence, Joseph Barbieri, âgé de vingt-neuf ans, se présenta soudain et, sans mot dire, lui tira quatre coups de revolver qui le tuèrent net. Le meurtrier prit la fuite. Les gardiens de la paix Montanini et Guille, chargés de son arrestation, se mirent à sa recherche. Ils se rendirent chez lui, où ils ne le trouvèrent pas. Ils revinrent sur les lieux du crime ; Barbieri était tranquillement assis dans le bar.

LA QUESTION DES BALKANS

L'annexion de la Bosnie-Herzégovine. — Saint-Petersbourg, 21 décembre. — Le « Novoye Vremia » confirme la nouvelle que la triple entente réclamera que la Bosnie et l'Herzégovine soient dotées d'un statut organique, rappelant l'autonomie accordée en 1878 à la Roumélie orientale.
Le journal croit savoir que le projet appartient à M. Litvinov et non au cabinet de Londres comme certains le prétendent.
« Le « Novoye Vremia » approuve cette idée dont la réalisation inaugurerait pour le diplomate russe une ère de travail positif et créateur, dans la politique des Balkans. »
L'Assemblée a adopté une résolution résumant ses principaux griefs contre le concours qui a motivé les manifestations d'aujourd'hui.

Les manifestations à la Faculté de Médecine

LE PREFET DE POLICE HARANGUE LES ETUDIANTS. — Paris, 21 décembre. — A 5 heures, les étudiants se sont réunis en la salle des Sociétés savantes. L'ordre du jour était le suivant :
1. Résolutions à prendre au sujet de la conférence à tenir à la première séance du concours.
2. Protestation après du groupe parlementaire médical sur la présence de la police et de gardes municipaux dans les locaux du concours.
3. Protestation après du groupe parlementaire médical sur la présence de la police et de gardes municipaux dans les locaux du concours.
L'Assemblée a adopté une résolution résumant ses principaux griefs contre le concours qui a motivé les manifestations d'aujourd'hui.

UN SOLEILLAND ANGLAIS

Une fillette violée et mutilée. — Londres, 21 décembre. — Une enfant de dix ans, fille d'un mineur de charbon, habitant près de Newcastle, disparaissait, il y a deux jours.

LA QUESTION DES BALKANS

L'annexion de la Bosnie-Herzégovine. — Saint-Petersbourg, 21 décembre. — Le « Novoye Vremia » confirme la nouvelle que la triple entente réclamera que la Bosnie et l'Herzégovine soient dotées d'un statut organique, rappelant l'autonomie accordée en 1878 à la Roumélie orientale.

Les manifestations à la Faculté de Médecine

LE PREFET DE POLICE HARANGUE LES ETUDIANTS. — Paris, 21 décembre. — A 5 heures, les étudiants se sont réunis en la salle des Sociétés savantes. L'ordre du jour était le suivant :
1. Résolutions à prendre au sujet de la conférence à tenir à la première séance du concours.
2. Protestation après du groupe parlementaire médical sur la présence de la police et de gardes municipaux dans les locaux du concours.
3. Protestation après du groupe parlementaire médical sur la présence de la police et de gardes municipaux dans les locaux du concours.

Le Parricide de Quiévy

Le coupable a été transféré à la prison de Cambrai et tout fait supposer qu'il ne tardera pas à passer des aveux. — Comment s'est déroulée l'horrible scène du crime.
L'abominable crime que nous avons relaté hier a produit dans toute la région du Cambresis une émotion considérable.
L'ATTITUDE DU COUPABLE
Le fils Trouillet a passé la nuit dans la chambre de sa mère et de sa sœur. Ce matin, il a été conduit par les gendarmes à la prison de Cambrai. Son attitude est pitoyable et tout porte à croire qu'il ne tardera pas à passer des aveux complets. Comme nous le disions hier, tout semble indiquer, d'une façon évidente, que c'est bien le fils Trouillet qui a perpétré le crime atroce pour s'emparer de quelques centaines de francs que possédait son père.

Le Budget de 1939

LA SEANCE DE NUIT DE LA CHAMBRE. — LE RAPPORT DE M. DOUMER
Paris, 21 décembre. — La séance de nuit s'ouvre à huit heures.
M. CAILLARD, ministre des finances, dépose le projet de budget pour l'exercice 1939, adopté par la Chambre, et adopté avec modifications par le Sénat.
Ce projet est renvoyé à la commission du budget.
LE PRESIDENT annonce qu'il a reçu du ministre des finances une lettre relative aux modifications à introduire dans le budget par suite du rachat de l'Ouest. Cette lettre est renvoyée à la commission du budget.
M. Paul DOUMER, rapporteur général, dépose le rapport sur le budget de 1939, modifié par le Sénat. Le rapport sera imprimé et distribué.
Le rapporteur général demande l'inscription de son rapport en tête de l'ordre du jour de la seconde séance de demain. Il en est ainsi ordonné.
D'une façon générale, l'ordre du jour : demain mardi, à huit heures, première séance publique ; à deux heures, deuxième séance, puis la séance de nuit est levée.

L'affaire Steinheil

LE JUGE INTERROGE MARIETTE
Paris, 21 décembre. — Mariette Wolff a été entendue hier par M. André. Le magistrat s'est borné à lui demander des explications sur de nombreux points de détail. En dehors des questions qu'il a posées, la jeune femme sur ses actes personnels, le juge l'a invitée à lui fournir des renseignements sur la vie de sa maîtresse.
Mariette, en effet, depuis seize ans, peut-on dire, était la femme de confiance de Mme Steinheil et la veuve, pour elle, n'avait guère de secret.
La déposition qu'a faite hier Mariette et apportée à l'instruction des éléments utiles, mais elle n'a révélé aucun fait nouveau sensationnel.
Mariette a déposé pendant plus de quatre heures.
« Je n'ai rien à vous cacher, a-t-elle dit au juge dès son entrée dans le cabinet d'instruction, parce que moi-même je me reprocherai de vous mentir sur ce que je sais de toute la vérité.
— Lorsque votre maîtresse se fut rétablie, vous l'avez accompagnée chez Mme Jarriges, à la Louvre, dans le Calvados ?
— Oui, pendant les mois d'août et septembre.
— A cette époque, aviez-vous des liens avec les bras, ainsi que le prétend Mlle Aubois ?
— Ma foi, oui, et je n'ai jamais caché ces liens. Avant mon départ à la campagne, j'avais commencé le nouvel aménagement de l'hôtel ; j'avais transporté divers meubles. Ces objets, en reposant sur mes bras, avaient déterminé des liens.
— Mais n'avez-vous pas dit : si j'avais eu ces liens le lendemain du crime, on n'aurait pas manqué de m'impliquer dans l'affaire ?
— Je l'avoue, j'ai tenu le propos en riant. Le reste de l'interrogatoire de Mariette a été consacré aux relations de Mme Steinheil, la vieille bonne à fait connaître au juge les amis qu'a eu connaissance Mme Steinheil à ses derniers moments.
Ces renseignements sur la vie privée de la veuve n'ont rien en cause aucune personne susceptible d'avoir pris part au double assassinat.

Le Parricide de Quiévy

Le coupable a été transféré à la prison de Cambrai et tout fait supposer qu'il ne tardera pas à passer des aveux. — Comment s'est déroulée l'horrible scène du crime.
L'abominable crime que nous avons relaté hier a produit dans toute la région du Cambresis une émotion considérable.
L'ATTITUDE DU COUPABLE
Le fils Trouillet a passé la nuit dans la chambre de sa mère et de sa sœur. Ce matin, il a été conduit par les gendarmes à la prison de Cambrai. Son attitude est pitoyable et tout porte à croire qu'il ne tardera pas à passer des aveux complets. Comme nous le disions hier, tout semble indiquer, d'une façon évidente, que c'est bien le fils Trouillet qui a perpétré le crime atroce pour s'emparer de quelques centaines de francs que possédait son père.

Le Budget de 1939

LA SEANCE DE NUIT DE LA CHAMBRE. — LE RAPPORT DE M. DOUMER
Paris, 21 décembre. — La séance de nuit s'ouvre à huit heures.
M. CAILLARD, ministre des finances, dépose le projet de budget pour l'exercice 1939, adopté par la Chambre, et adopté avec modifications par le Sénat.
Ce projet est renvoyé à la commission du budget.
LE PRESIDENT annonce qu'il a reçu du ministre des finances une lettre relative aux modifications à introduire dans le budget par suite du rachat de l'Ouest. Cette lettre est renvoyée à la commission du budget.
M. Paul DOUMER, rapporteur général, dépose le rapport sur le budget de 1939, modifié par le Sénat. Le rapport sera imprimé et distribué.
Le rapporteur général demande l'inscription de son rapport en tête de l'ordre du jour de la seconde séance de demain. Il en est ainsi ordonné.
D'une façon générale, l'ordre du jour : demain mardi, à huit heures, première séance publique ; à deux heures, deuxième séance, puis la séance de nuit est levée.

L'affaire Steinheil

LE JUGE INTERROGE MARIETTE
Paris, 21 décembre. — Mariette Wolff a été entendue hier par M. André. Le magistrat s'est borné à lui demander des explications sur de nombreux points de détail. En dehors des questions qu'il a posées, la jeune femme sur ses actes personnels, le juge l'a invitée à lui fournir des renseignements sur la vie de sa maîtresse.
Mariette, en effet, depuis seize ans, peut-on dire, était la femme de confiance de Mme Steinheil et la veuve, pour elle, n'avait guère de secret.
La déposition qu'a faite hier Mariette et apportée à l'instruction des éléments utiles, mais elle n'a révélé aucun fait nouveau sensationnel.
Mariette a déposé pendant plus de quatre heures.
« Je n'ai rien à vous cacher, a-t-elle dit au juge dès son entrée dans le cabinet d'instruction, parce que moi-même je me reprocherai de vous mentir sur ce que je sais de toute la vérité.
— Lorsque votre maîtresse se fut rétablie, vous l'avez accompagnée chez Mme Jarriges, à la Louvre, dans le Calvados ?
— Oui, pendant les mois d'août et septembre.
— A cette époque, aviez-vous des liens avec les bras, ainsi que le prétend Mlle Aubois ?
— Ma foi, oui, et je n'ai jamais caché ces liens. Avant mon départ à la campagne, j'avais commencé le nouvel aménagement de l'hôtel ; j'avais transporté divers meubles. Ces objets, en reposant sur mes bras, avaient déterminé des liens.
— Mais n'avez-vous pas dit : si j'avais eu ces liens le lendemain du crime, on n'aurait pas manqué de m'impliquer dans l'affaire ?
— Je l'avoue, j'ai tenu le propos en riant. Le reste de l'interrogatoire de Mariette a été consacré aux relations de Mme Steinheil, la vieille bonne à fait connaître au juge les amis qu'a eu connaissance Mme Steinheil à ses derniers moments.
Ces renseignements sur la vie privée de la veuve n'ont rien en cause aucune personne susceptible d'avoir pris part au double assassinat.

UN SOLEILLAND ANGLAIS

Une fillette violée et mutilée. — Londres, 21 décembre. — Une enfant de dix ans, fille d'un mineur de charbon, habitant près de Newcastle, disparaissait, il y a deux jours.

LA QUESTION DES BALKANS

L'annexion de la Bosnie-Herzégovine. — Saint-Petersbourg, 21 décembre. — Le « Novoye Vremia » confirme la nouvelle que la triple entente réclamera que la Bosnie et l'Herzégovine soient dotées d'un statut organique, rappelant l'autonomie accordée en 1878 à la Roumélie orientale.

Les manifestations à la Faculté de Médecine

LE PREFET DE POLICE HARANGUE LES ETUDIANTS. — Paris, 21 décembre. — A 5 heures, les étudiants se sont réunis en la salle des Sociétés savantes. L'ordre du jour était le suivant :
1. Résolutions à prendre au sujet de la conférence à tenir à la première séance du concours.
2. Protestation après du groupe parlementaire médical sur la présence de la police et de gardes municipaux dans les locaux du concours.
3. Protestation après du groupe parlementaire médical sur la présence de la police et de gardes municipaux dans les locaux du concours.

Le Parricide de Quiévy

Le coupable a été transféré à la prison de Cambrai et tout fait supposer qu'il ne tardera pas à passer des aveux. — Comment s'est déroulée l'horrible scène du crime.
L'abominable crime que nous avons relaté hier a produit dans toute la région du Cambresis une émotion considérable.

Le Budget de 1939

LA SEANCE DE NUIT DE LA CHAMBRE. — LE RAPPORT DE M. DOUMER
Paris, 21 décembre. — La séance de nuit s'ouvre à huit heures.
M. CAILLARD, ministre des finances, dépose le projet de budget pour l'exercice 1939, adopté par la Chambre, et adopté avec modifications par le Sénat.
Ce projet est renvoyé à la commission du budget.

L'affaire Steinheil

LE JUGE INTERROGE MARIETTE
Paris, 21 décembre. — Mariette Wolff a été entendue hier par M. André. Le magistrat s'est borné à lui demander des explications sur de nombreux points de détail. En dehors des questions qu'il a posées, la jeune femme sur ses actes personnels, le juge l'a invitée à lui fournir des renseignements sur la vie de sa maîtresse.

LE CHEVALIER de MAISON-ROUGE

Geneviève prit la lettre d'une main dont elle ne pouvait dissimuler le tremblement. — Dixmer suivit des yeux ; ses yeux parcouraient chaque ligne. — Eh bien ? dit-il quand elle eut fini. — Eh bien, je pense que M. Maurice Lindy est un bonhomme, répondit Geneviève avec le plus grand calme, et qu'il n'y a rien à craindre de son côté. — Vous croyez qu'il ignore quelles sont les personnes que vous avez été visiter à Aulieu ? — Je n'en suis sûre. — Pourquoi donc cette brusque détermination ? Vous n'avez pas hier ou plus tard dit que vous n'habitez plus ? — Non, dit Geneviève ; je crois qu'il était le même. — Eh bien, c'est ce que vous me répondez, dit Geneviève ; car votre réponse, vous le savez, ne m'a rien dit. — Attendez donc, dit Geneviève avec une émotion qui paraissait traverser les efforts qu'elle faisait pour conserver sa froideur ; attendez donc.

— Bien ! dit Dixmer avec une légère contraction des muscles de son visage ; bien, rappelez-vous tous vos souvenirs, Geneviève. — Oui, reprit la jeune femme, oui, je me rappelle ; hier il était maussade ; M. Maurice est un peu tyran dans ses amitiés... et nous avons quelquefois boudés des semaines entières. — Ce serait donc une simple bouderie ? demanda Dixmer. — C'est probable. — Geneviève, dans votre position, compréhensible, est-ce que vous n'avez pas une certaine habitude, c'est une certitude. — Eh bien, mon ami... en suis certaine. — Cette lettre alors ne serait qu'un prétexte pour ne point revenir à la maison ? — Non, dit Geneviève, vous savez que je vous dis de pareilles choses ? — Dites, Geneviève, répondit Dixmer, car à toute autre femme que vous je ne les demanderais pas. — C'est un prétexte, dit Geneviève en baissant les yeux. — Ah ! fit Dixmer. — Puis, après un moment de silence, retirant de son gilet et appuyant sur le dossier de la chaise de sa femme une main avec laquelle venait de couvrir les balancements de son cœur : — Rendez-moi un service, chère amie, fit Dixmer. — Et lequel ? demanda Geneviève en se retournant étonnée. — Evitez jusqu'à l'ombre d'un danger ; Maurice est peut-être plus avant dans nos secrets que nous ne le soupçonnons. Ce que vous croyez un prétexte est peut-être une réalité. Ecrivez-lui un mot. — Non, dit Geneviève en tressaillant. — Oui, vous ; dites-lui que c'est vous qui avez ouvert la lettre et que vous désirez en avoir l'explication ; il viendra, vous l'interro-

gerez et vous devinez très facilement alors de quoi il est question. — Oh ! non, certes, s'écria Geneviève, je ne puis faire ce que vous dites ; je ne le ferai pas. — Chère Geneviève, quand des intérêts aussi puissants que ceux qui reposent sur nous sont en jeu, comment reculez-vous devant de misérables considérations d'amour-propre ? — Je vous ai dit mon opinion sur Maurice, monsieur, répondit Geneviève ; il est honnête, il est chevaleresque, mais il est capricieux et je ne veux pas subir d'autre servitude que celle de mon mari. — Cette réponse fut faite à la fois avec tant de calme et de fermeté, que Dixmer comprit qu'il insistait, en ce moment du moins, serait inutile. Il utilisa l'utile et se contenta de regarder Geneviève sans parole à la regarder, passa sa main sur son front humide de sueur et sortit. — Dixmer l'attendait avec inquiétude. Dixmer lui raconta moi pour moi ce qui venait de se passer. — Bien, répondit Morand, restons-en donc là et n'y pensons plus. Plutôt que de causer une ombre de souci à votre femme, plutôt que de blesser l'amour-propre de Geneviève, je renonce à défendre un principe, et les principes s'appliquent sur les choses, qu'ils aillent. — Dixmer lui posa la main sur l'épaule. — Vous êtes fou, monsieur, lui dit-il en regardant fixement, ou vous ne pensez pas un mot de ce que vous dites. — Comment, Dixmer, vous croyez ? — Je crois, chevalier, que vous n'êtes pas plus maître que moi de laisser aller vos sentiments à l'impulsion de votre cœur. Ni vous, ni moi, ni Geneviève ne nous appartenons, Morand. Nous sommes des choses appartenues à défendre un principe, et les principes s'appliquent sur les choses, qu'ils aillent. — Morand tressaillit et garda le silence, un

silence rêveur et douloureux. — Ils firent ainsi quelques tours dans les jardins sans échanger une seule parole. — « Ai quelques ordres à donner, dit-il d'une voix parfaitement calme. Je vous quitte, monsieur Morand. — Morand tendit la main à Dixmer et le regarda s'éloigner. — Pauvre Dixmer, dit-il, j'ai bien peur que, dans tout cela, ce ne soit lui qui risque le plus. — Dixmer entra effectivement dans son atelier, donna quelques ordres, et les jours suivants ordonna une distribution de pain et de molles aux pauvres de la section, et, rentrant chez lui, quitta son costume de travail pour ses vêtements de soirée. — Ecoutés, Dixmer, au plus fort de ses lectures et de ses allocutions, fut interrompu par la voix de son officieux, qui, se penchant à son oreille, lui disait tout bas : — Citoyen Lindy, quel qu'il soit, à ce qu'il prétend il m'invite, à des choses très importantes à votre avis, vous attendez chez moi. — Maurice entra et fut fort étonné, en rentrant, de trouver Dixmer installé chez lui, et feuilletant les journaux. — En revenant, il avait, tout le long de la route, interrogé son domestique lequel, ne connaissant point le maître l'homme, n'avait pu lui donner aucun renseignement. — En apercevant Dixmer, Maurice s'arrêta sur le seuil de la porte et rogea maître à lui. — Dixmer se leva et lui tendit la main en souriant. — Quelle mouche vous pique et que m'avez-vous écrit ? demanda-t-il au jeune homme. — En vérité, c'est une affaire très sensible, mon cher Maurice. Moi, fidèle et fidèle patriote, m'avez-vous ? Allons donc, vous ne pouvez pas me redire de pareilles accusations en face ; avouez-moi plutôt que vous me cherchez une mauvaise querelle.

— J'avouerai tout ce que vous voudrez, mon cher Dixmer, car vous procédez moi toujours été pour moi ceux d'un galant homme, mais je n'ai pas moins pris une résolution, et cette résolution est irrévocable. — Comment cela ? demanda Dixmer ; de votre propre aveu vous n'avez rien à nous reprocher, et vous nous quittez cependant ? — Cher Dixmer, croyez que pour agir comme je le fais, que pour me priver d'un ami comme vous, il faut que j'aie de bien fortes raisons. — Oui ; mais, en tout cas, reprit Dixmer en attendant de savoir, ces raisons ne sont pas celles que vous m'avez écrites. Celles que vous m'avez écrites ne sont qu'un prétexte. — Maurice réfléchit un instant. — Ecoutés, Dixmer, moi vivons dans une époque où le doute émeut dans une lettre peut et doit vous tourmenter, je le comprends ; il ne serait donc point d'un homme d'honneur de vous laisser sous le poids d'une pareille inquiétude. Oui, Dixmer, les raisons que je vous ai données n'étaient qu'un prétexte. — Cet aveu, qui aurait dû éclaircir le front du commerçant, sembla au contraire l'assombrir. — Mais enfin, le véritable motif ? dit Dixmer. — Je ne puis vous le dire, répliqua Maurice ; et cependant, si vous le connaissez, vous l'approuverez, j'en suis sûr. — Dixmer le pressa. — Vous le voulez absolument ? dit Maurice. — Oui, répondit Dixmer. — Eh bien, répondit Maurice, qui éprouvait un certain soulagement à se rapprocher de la vérité, voici ce que c'est : vous avez une femme jeune et belle, et la chaste, cependant bien connue, de cette femme jeune et belle, n'a pu faire que mes visites chez

vous n'aient été mal interprétées. — Dixmer pâlit légèrement. — Vraiment ? dit-il. — Alors, mon cher Maurice, j'éprouve votre loi rancœur du mal que vous faites à l'ami. — Vous comprenez, dit Maurice, que je n'ai pas la fatuité de croire que ma présence puisse être dangereuse pour votre repos ou celui de votre femme, mais elle peut être une source de calamités, et, vous le savez, plus les calamités sont absurdes, plus facilement on les croit. — Enfant ! dit Dixmer en haussant les épaules. — Enfant, tant que vous voudrez, répondit Maurice ; mais de loin nous n'en serons pas moins bons amis, car nous n'aurons rien à nous reprocher ; tandis que de près, au contraire... — Eh bien, de près ? — Les choses auraient pu finir par s'envoler. — Pensez-vous, Maurice, que j'aurais pu croire ? — Eh ! mon Dieu ! fit le jeune homme. — Mais pourquoi m'avez-vous écrit cela plutôt que de me le dire, Maurice ? — Tenez, justement pour éviter ce qui se passe entre nous en ce moment. — Eh bien, vous donc fâché, Maurice, que je vous aime assez pour être venu vous demander une explication ? fit Dixmer. — (A suivre) Alexandre DUMAS.

BAPTÈME DELESPAUL-MAVEZ

Universellement le meilleur DRAGÉES-CHOCOLATS LILLE - Rue Nationale, 89 LILLE